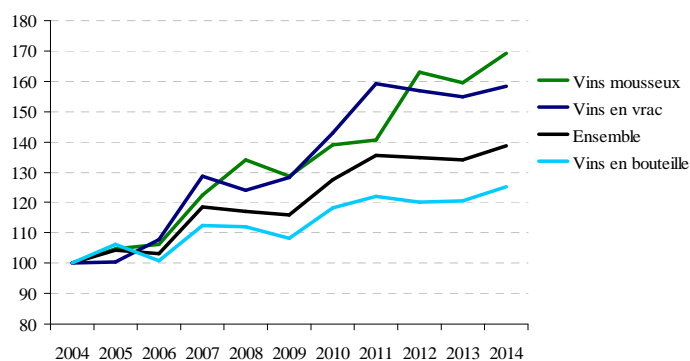




Faible positionnement de la France sur le segment des vins en vrac

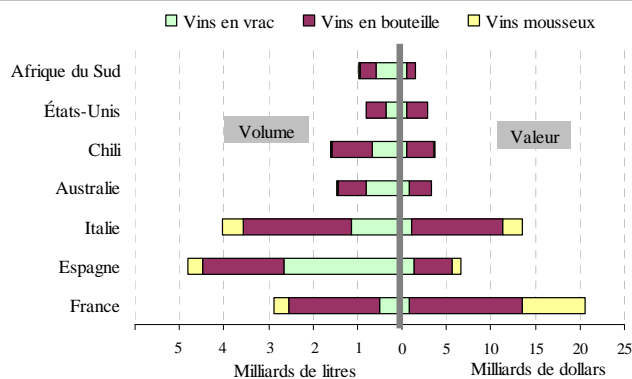
Malgré un léger essoufflement en fin de période, la demande mondiale de vins en vrac est très dynamique. En effet, la consommation s'oriente désormais davantage sur des vins bon marché dont l'offre se développe rapidement, du fait de l'amélioration des rendements et des conditions de transport. Néanmoins, le vrac ne représente qu'une fraction marginale des échanges de vins de la France en valeur, même si en litres sa part est conséquente (80 % des importations françaises de vins). Les vins en vrac sont surtout l'affaire de grands négociants diversifiés dont l'activité même de vrac est limitée. De fait, la France est surtout positionnée sur les vins en bouteille, haut de gamme, qui lui permettent de dégager un excédent commercial de 7,6 milliards d'euros en 2015.

Graph.1 : Evolution des importations mondiales de vins en volume (en litres), par catégorie (base 100 en 2004)



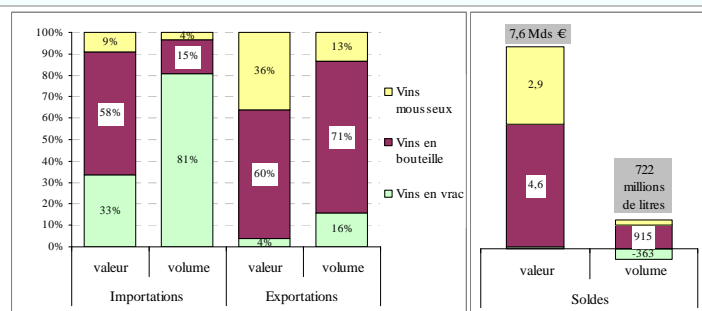
Source : UN-Comtrade (ONU)

Graph.2 : Principaux pays exportateurs mondiaux de vins en valeur et en volume (2014)



Source : UN-Comtrade (ONU)

Graph.3 : Structure des échanges de vins de la France, par catégorie (2015)



Source : Douanes

Dynamisme de la demande mondiale de vins en vrac

Au cours des dix dernières années, les échanges mondiaux de vins en vrac s'avèrent particulièrement dynamiques malgré un essoufflement depuis 2012. Ils bénéficient notamment de la demande pour des produits bon marché et de conditions d'offre plus favorables (moyens de transport comme le flexitank, moindres normes pour le vrac, etc.).

Ils progressent à un rythme supérieur à l'ensemble des ventes de vins (+6,5 % l'an en valeur et +4,5 % en volume, contre respectivement +5,2 % et +2,7 % pour l'ensemble des vins). Ils représentent ainsi 40 % du volume des échanges mondiaux de vins en 2014, mais seulement 11 % des ventes mondiales en valeur.

La demande mondiale de vins en vrac est essentiellement européenne. L'Allemagne importe notamment près du quart des volumes, suivie de la France (13 %). Au sein de l'UE, les achats du Royaume-Uni sont les plus dynamiques. Le marché européen semble néanmoins atteindre une certaine maturité, alors que la demande des pays émergents croît mais demeure à un niveau encore faible (moins de 15 % de la demande mondiale).

Les pays européens producteurs historiques (France, Italie et Espagne) figurent parmi les principaux exportateurs mondiaux de vins en vrac, mais sont concurrencés par la montée en puissance des pays du nouveau monde (États-Unis, Argentine, Chili, Afrique du Sud, Australie et Nouvelle-Zélande).

Aujourd'hui, la France est le sixième fournisseur mondial de vins en vrac avec 6 % de parts de marché en volume, alors que l'Espagne se maintient au premier rang (33 %), loin devant l'Italie (14 %). De leur côté, les pays du nouveau monde augmentent progressivement leurs surfaces viticoles ainsi que leurs rendements. Ils consolident leurs positions sur le segment des vins en vrac : leur part de marché en volume passe de 20 % en 2004, à 33 % en 2014. L'effritement des positions françaises bénéficie principalement à l'Australie, au Chili et à l'Afrique du Sud.

La mise en œuvre, à compter de 2016, d'un règlement européen autorisant l'accroissement dans la limite de 1% de la superficie totale du vignoble pourrait permettre à la France de reconquérir des parts de marché en produisant un peu plus de vins d'entrée de gamme.

Faible positionnement de la France sur les vins en vrac

D'une façon générale, le montant des échanges de vins en vrac de la France est relativement faible et ne connaît pas d'évolution marquée sur les dix dernières années. En 2015, la valeur des exportations de vins en vrac atteint 0,3 milliard, soit 4 % de l'ensemble des exportations de vins (8,3 milliards).



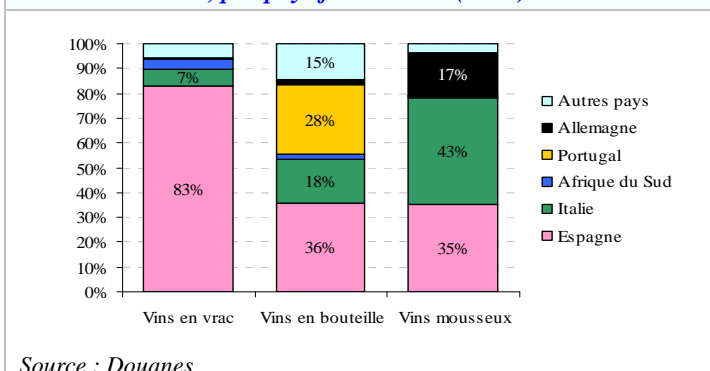
De même, les importations françaises de vins en vrac s'élèvent à 0,2 milliard, soit le tiers des achats de vins.

En définitive, le solde des échanges de vins en vrac est quasi-équilibré, alors que l'excédent commercial est de 4,6 milliards pour les vins en bouteille et de 2,9 milliards pour les vins mousseux.

Si les échanges de vins en vrac représentent une part marginale des flux en valeur, leur poids est plus conséquent en litres. A l'importation, ils représentent 81 % des achats et 16 % des ventes (soit respectivement 520 millions de litres et 250 millions de litres).

L'Espagne est de loin le premier fournisseur de vins en vrac de la France : elle capte 83 % des volumes importés, contre 57 % en 2004, au détriment de l'Italie et du Portugal qui connaissent une érosion de leurs parts de marché. Ces gains s'expliquent par une politique agressive de prix, avec des prix unitaires inférieurs de 20 % au prix moyen à l'importation.

Graph.4 : Répartition du volume des importations françaises de vins, par pays fournisseur (2015)



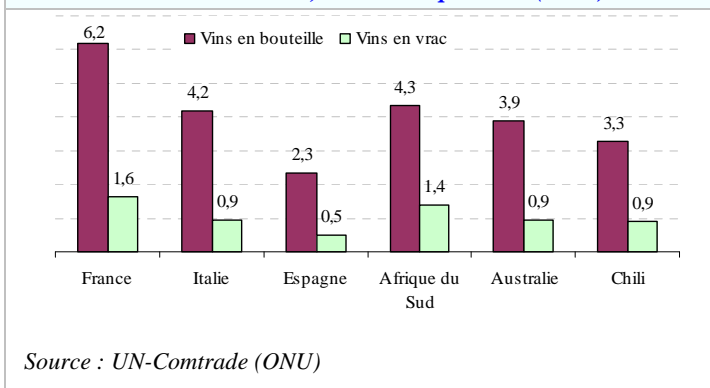
Les pays du nouveau monde sont encore assez peu présents en France (moins d'un dixième des achats), même si l'Afrique du Sud se place au troisième rang des fournisseurs avec 4 % des volumes importés.

De leur côté, les ventes françaises de vins en vrac sont principalement destinées à l'Allemagne qui sert de plate-forme logistique pour desservir le marché européen en vin d'entrée de gamme.

Spécialisation de la France sur les vins en bouteille

La France est historiquement positionnée sur les vins d'appellation en bouteille. Elle affiche ainsi des prix moyens à l'exportation nettement supérieurs à ceux des autres producteurs mondiaux. Cette orientation sur des produits haut de gamme permet de dégager un excédent de 7,6 milliards en 2015 sur l'ensemble des vins, après 5,2 milliards en 2005.

Graph.5 : Comparaison du prix moyen des exportations de vins en vrac et en bouteille, en dollars par litre (2014)



Les exportations de vins en vrac produits en France sont quasi exclusivement des vins AOP ou IGP (Côtes du Rhône, Bordeaux et Languedoc-Roussillon), tandis que ceux d'origine communautaire sont constitués pour moitié de vins bon marché sans indication géographique.

Sur le segment des vins en vrac, la France se distingue par un prix moyen supérieur aux autres pays, quand l'Espagne affiche les prix les plus bas.

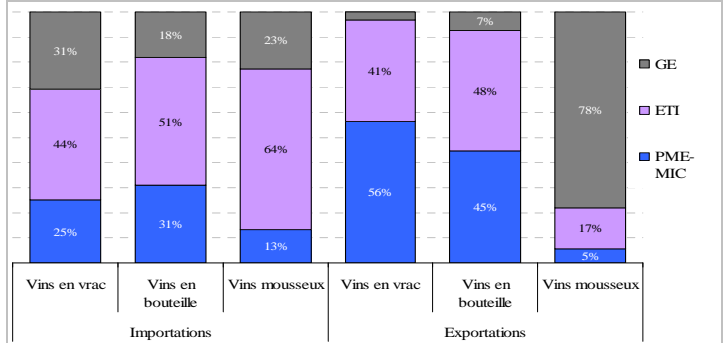
Forte concentration des entreprises importatrices

Les échanges de vins en vrac sont réalisés en grande majorité par des entreprises diversifiées dont le vrac ne constitue qu'une part réduite de l'activité. La plupart sont à la fois propriétaires récoltants, embouteilleurs et négociants (mousseux, bouteille et vrac), tant à l'exportation qu'à l'importation. L'essentiel du vin en vrac (français ou importé) est acheté par des grandes enseignes de négoce soit pour le vendre sur le marché intérieur après conditionnement (bouteille, bag in box), soit pour l'exporter en vrac ou emballé.

Les importations de vins en vrac relèvent ainsi majoritairement de grandes entreprises (31 %) ou d'entreprises de taille intermédiaires (44 %). La concentration y est très forte puisque les cinq premières sociétés réalisent la moitié des importations de vins en vrac en France. En revanche, leur activité de réexportation cible clairement les vins valorisés, puisqu'elles figurent parmi les principales entreprises exportatrices de vins en bouteille.

De leur côté, les exportations de vins en vrac sont davantage le fait de petites entreprises. En effet, les vins en vrac produits en France sont essentiellement issus d'excédents de vins d'appellation. A l'inverse, les entreprises de négoce se spécialisent dans les réexportations de vins communautaires, majoritairement sans indication géographique (vins espagnols notamment).

Graph.6 : Répartition des échanges de vins, en valeur, selon la taille des entreprises (2015)



Méthodologie et source

Cette étude s'appuie sur les données douanières relatives aux vins. La nomenclature combinée des statistiques du commerce extérieur permet cette distinction au niveau SH6 :

- 220410: vins mousseux
- 220421 : vins en bouteille
- 220429 : vins en vrac

Les vins d'appellation se répartissent en :

- AOP : appellation d'origine protégée
- IGP : indication géographique protégée

La catégorie d'entreprise est fournie par l'INSEE (cf. loi de 2008 sur la modernisation de l'économie) : GE (grandes entreprises), ETI (entreprises de taille intermédiaire), PME-MIC (petites et moyennes entreprises, ainsi que micro entreprises).